

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026**

ELECTION A LA PRESIDENCE DU Sy.MEG

L'an deux mille vingt-six, le lundi 11 du mois de mai à 8H30 heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Francis BABEL, le doyen d'âge.

	COMMUNES	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
				X		X				X		X	
1	Abymes	MERIDAN	Didier	X		MANIN	Ruddy						
2	Abymes	MELISSE	Jean-Luc	X		MOUNIEN	Marie-Calille						
3	Anse-Bertrand	MOUSTACHE	Daniel	X		DOLCIN-TILLANT	Vincent						
4	Anse-Bertrand	MOLONGO	Patrice	X		CORENTHIN	Aurélien						
5	Baie-Mahault	ROCH-JABES	Murielle	X		MANNE	Bertrand						
6	Baie-Mahault	URIE	Claudy	X		REX	Yohan						
7	Baillif	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain						
8	Baillif	ARTAXE	Patrice	X		JOSUE	David						
9	Basse-Terre	MIRRE	Jocelyn	PROCU		LACROIX	Jénia						
10	Basse-Terre	JEANNETE	Joël	X		CARRIERE	Pierre						
11	Bouillante	ABSALON	Ange	X		COEZY	Georget						
12	Bouillante	PUTOLA	Mike	X		FRONTON	Jean-Marc						
13	Capesterre B/E	ZOZO	Gaby	X		CORNELY	Ruddy	X					
14	Capesterre B/E	LEON	Alain	X		CORVIS	Daniel						
15	Deshaies	OPET	Gislaine	X		PAZZE	Olivier						
16	Deshaies	BELAIR	Rosan	X		MOUILA	Gladys						
17	Désirade	DESIREE	Pierre			ROBIN	Sabrina						
18	Désirade	VILLENEUVE	John	X		KANCEL	Christophe						
19	Gosier	GISORS	Ghislaine	X		PELISSIER	Vanessa						
20	Gosier	MARTIAL	Yvan	X		ASSOUVIE	Laurent						
21	Gourbeyre	ERDAN	Nicole	X		NESTOR	Willy						
22	Gourbeyre	VIGNAL	Charles	PROC		JERPAN	Sony						
23	Goyave	SAHAI	Antoine	X		BROCHANT	Patrick						
24	Goyave	PIERRE	Hortense	X		TEGAR	Daniel	X					
25	Lamentin	SAPOTILLE	Jocelyn	X		RATIER	Marcelin	X					
26	Lamentin	MARICEL	Arthur	X		FELICIANNE	Bruno	X					
27	Marie-Galante	ETZOL	Maryse	X		MONDUC	Edouard						
28	Marie-Galante	RODOMOND	Fancky	X		TOTO	Joël						
29	Morne -à - l'Eau	BONTE	Jean-Louis	X		ALPHONSE	David						
30	Morne -à - l'Eau	PENSEDENT	Ruddy	X		DANQUIN	Aline						
31	Moule	DULAC	Daniel	X		SAINT-CLAIR	Jean-Claude	X					
32	Moule	FULBERT	Thierry	X		LABALLE	Aymerick						

	COMMUNES	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	Petit-Bourg	DEZAC	Philippe			VINCENT	Nicole		
34	Petit-Bourg	COQUITTE	Richard	X		BOULOGNE	Patrick	X	
35	Petit-Canal	CHERALDINI	Laurent	X		PITON	Elodie	X	
36	Petit-Canal	VERVIN	Rony			KINDEUR	Ornella		
37	Pointe-à-Pitre	ANGELIQUE	Henri	X		BRELLE	Chantal		
38	Pointe-à-Pitre	ARTIS	Raymond	X		GALVANI	Tania		
39	Pointe-Noire	ELISABETH	Camille	X		PHIBEL	Christine		
40	Pointe-Noire	MELANE	Merlin	X		ANNEROS	Christian		
41	Port-Louis	BERNARD	Jean-Luc	X		DAUPIN	Hélin		
42	Port-Louis	TOLA	Michel	X		MONPIERRE	Cédric		
43	Saint-Claude	BIABIANY	José	X		PAU	Fabienne		
44	Saint-Claude	MONCHADOR	Willy	X		RANCE	Rangy		
45	Sainte-Anne	VANOUKIA-MATHURIN	Sylvie	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	Sainte-Anne	CHATEAUBON	Hugues	X					
47	Sainte-Rose	REPIR	Jimmy	X		LEVI	Mariette		
48	Sainte-Rose	MELANE-ROMAND	Viviane	X		RACON	Nicolas		
49	Saint-François	JEANNE	Bonaventure	X		FREMAUX	André		
50	Saint-François	BABOURAM	Patrice	X		AYASSAMIPOULLE	Raymond		
51	Terre de Bas	PETIT	Benjamin	X		FOY	Gabriel	X	
52	Terre de Bas	MORVAN	Mathieu	X		DAVID	Guillaume		
53	Terre de Haut	PROCIDA	Gérard	X		BONBON	Louly		
54	Terre de Haut	LASSALLE	Laurence	X		GARCON	Perle		
55	Trois-Rivières	COSPOLITE	Jean-Pierre	X		RUFFE	Michel		
56	Trois-Rivières	ROMUALD	Michel	X		BULGARE	Jean-Claude		
57	Vieux-Fort	PLANTIER	Rolland	X		BOGAT-MARCIN	Jennifer		
58	Vieux-Fort	SAMUEL-DAVID	Lynda	X		DUPUY	Jules		
59	Vieux-Habitants	OTTO	Jules	X		BRESLAU	Nicolas		
60	Vieux-Habitants	TOI	Yvon	X		NANOR	Hubert		

**Procurations : M. Jocelyn MIRRE à M. JEANETE JOEL
M. Charles VIGNAL à Mme Nicole ERDAN**

Secrétaire de séance : Monsieur PETIT Benjamin

ELECTION A LA PRESIDENCE DU Sy.MEG

Rapporteur : Monsieur Francis BABEL, doyen des délégués syndicaux en exercice présents.

Exposé des motifs :

La présidence est, ici, assurée par le doyen des membres présents de l'assemblée délibérante conformément à l'article L.2122-8 du CGCT.

Le doyen d'âge procède à l'appel nominal des membres présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Par ailleurs, en vue d'assurer le bon déroulement des opérations de vote de la présidence, puis des vice-présidents, un bureau est constitué. Celui-ci est composé d'une présidence, d'un secrétariat et de deux assesseurs au moins, désignés soit parmi les membres de l'assemblée, par assentiment des délégués syndicaux ou par vote formel, soit parmi les membres du personnel administratif du Sy.MEG.

Selon l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dispositions relatives aux maires et aux adjoints sont applicables aux présidents et aux membres de l'organe délibérant des EPCI.

Il est également rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président est élu ou la présidente est élue au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ou la candidate la plus âgée est déclarée élue.

Le Président est élu ou la Présidente est élue parmi les membres titulaires composant le comité syndical. Le président ou la présidente sera obligatoirement membre du Bureau.

Il est en outre précisé que chaque tour de scrutin se déroule de la manière suivante :

Chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose lui-même son enveloppe comprenant un bulletin, dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes déclarés nuls sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Le doyen d'âge demande aux candidats aux fonctions de la présidence du Sy.MEG de se faire connaître.

Les candidats font leur déclaration d'intention.

La présidence de séance invite ensuite ses collègues aux opérations de vote.

Les opérations électorales ci-avant effectuées, est proclamé Président ou présidente le délégué ou la déléguée syndical que ses pairs ont élu.

Le Président ou la Présidente entre à cet instant en fonctions et est immédiatement installé ou installée.

ELECTION A LA PRESIDENCE DU SY.MEG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.2121-17, L.2122-4, L.2121-7, L.2122-7-1, L.2122-8,

VU l'arrêté préfectoral du N°2007-/810/AD/II/2 du 6 juin 2007, portant création du syndicat intercommunal d'électricité de la Guadeloupe,

VU la délibération du SIEG en date du 05 janvier 2008 portant adhésion de la communauté de communes de Marie-Galante,

VU l'arrêté préfectoral du N°2008-786/AD/II/4 du 13 juin 2008 portant transformation du syndicat intercommunal d'électricité de la Guadeloupe en syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe,

VU les Statuts du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe,

VU les délibérations des communes membres, portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du Comité Syndical du Sy.MEG,

VU la délibération du Sy.MEG n°DEL-2026-DAG-15 du 11 mai 2026 portant installation du Comité Syndical du Sy.MEG,

Monsieur Francis BABEL en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection de la présidence de la nouvelle assemblée du syndicat,

Monsieur Francis BABEL le doyen d'âge de l'assemblée, rappelle que l'élection à la présidence s'effectue en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ou la plus âgée des candidates est déclarée élue.

Un bureau des opérations électorales ayant été constitué, le comité syndical,

PROCEDE

Article 1 : A l'élection à la présidence du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe selon les modalités suivantes :

Le comité syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Benjamin PETIT

Le doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code, a invité le Comité à procéder à l'élection du Président ou de la Présidente.

Il est procédé à l'appel des candidatures,

Monsieur Daniel DULAC est candidat à la présidence du Sy.MEG,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Les résultats du dépouillement pour l'élection à la présidence du Sy.MEG, sont les suivants :

3.3.2. Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	59
c	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	56
f	Majorité absolue	29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Daniel DULAC	56	CINQUANTE SIX

Article 2 : Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.


 DÉPARTEMENT
 GUADELOUPE

 Effectif légal
 du Comité Syndical

 60 délégués titulaires
 60 délégués suppléants



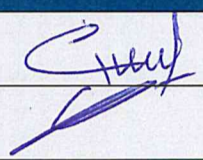
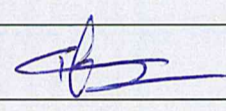
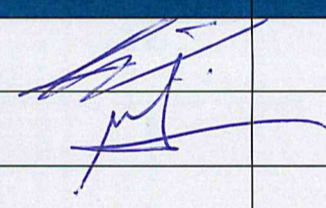
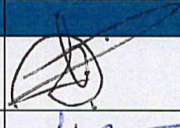
 SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE
 DE GUADELOUPE



 PROCÈS-VERBAL
 INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL
 ET
 ÉLECTION DU PRESIDENT DU Sy.MEG

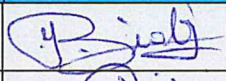
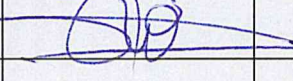


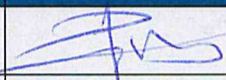
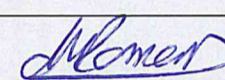
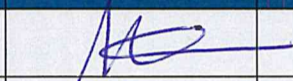


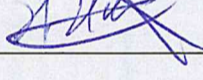
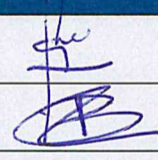



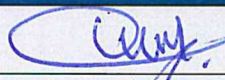
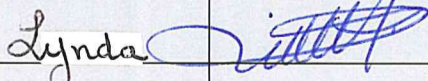
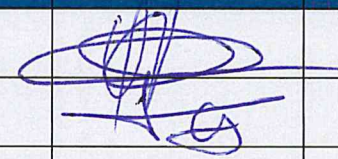
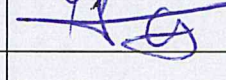
L'an deux mille vingt-six, le jeudi 11 du mois de mai à 8H30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Sy.MEG.

Étaient présents ou absents les délégués syndicaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS	TITRE	NOM	PRENOM	SIGNATURE 1 ^{ER} TOUR	SIGNATURE 2 ^{ème} TOUR	SIGNATURE 3 ^{ème} TOUR
ABYMES	Titulaire	Monsieur	MELISSE	Jean-Luc			
ABYMES	Titulaire	Monsieur	MERIDAN	Didier			
ABYMES	Suppléant	Monsieur	MANIN	Ruddy			
ABYMES	Suppléant	Madame	MOUNIEN	Marie-Calille			
ANSE-BERTRAND	Titulaire	Monsieur	MOUSTACHE	Daniel			
ANSE-BERTRAND	Titulaire	Monsieur	MOLONGO	Patrice			
ANSE-BERTRAND	Suppléant	Monsieur	DOLCIN-TILLANT	Vincent			
ANSE-BERTRAND	Suppléant	Monsieur	CORENTHIN	Aurélien			
BAIE-MAHAULT	Titulaire	Madame	ROCH-JABES	Murielle			
BAIE-MAHAULT	Titulaire	Monsieur	URIE	Claudy			
BAIE-MAHAULT	Suppléant	Monsieur	MANNE	Bertrand			
BAIE-MAHAULT	Suppléant	Monsieur	REX	Yohan			
BAILLIF	Titulaire	Monsieur	BABEL	Francis			
BAILLIF	Titulaire	Monsieur	ARTAXE	Patric			
BAILLIF	Suppléant	Monsieur	LICIUS	Romain			
BAILLIF	Suppléant	Monsieur	JOSUE	David			
BASSE-TERRE	Titulaire	Monsieur	PROCURATION MIRRE	Jocelyn			
BASSE-TERRE	Titulaire	Monsieur	JEANETTE	Joël			
BASSE-TERRE	Suppléant	Madame	LACROIX	Jénia			
BASSE-TERRE	Suppléant	Monsieur	CARRIERE	Pierre			

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS	TITRE	Réception par le préfet : 19/05/2026		SIGNATURE 1 ^{ER} TOUR	SIGNATURE 2 ^{ème} TOUR	SIGNATURE 3 ^{ème} TOUR
			NOM	PRENOM			
BOUILLANTE	Titulaire	Monsieur	ABSALON	Ange			
BOUILLANTE	Titulaire	Monsieur	PUTOLA	Mike			
BOUILLANTE	Suppléant	Monsieur	COEZY	Georget			
BOUILLANTE	Suppléant	Monsieur	FRONTON	Jean-Marc			
CAPESTERRE B/E	Titulaire	Monsieur	ZOZO	Gaby			
CAPESTERRE B/E	Titulaire	Monsieur	LEON	Alain			
CAPESTERRE B/E	Suppléant	Monsieur	CORNELY	Ruddy			
CAPESTERRE B/E	Suppléant	Monsieur	CORVIS	Daniel			
DESHAIES	Titulaire	Madame	OPET	Ghislaine			
DESHAIES	Titulaire	Monsieur	BELAIR	Rosan			
DESHAIES	Suppléant	Monsieur	PAZZE	Olivier			
DESHAIES	Suppléant	Madame	MOUILA	Gladys			
DESIRADE	Titulaire	Monsieur	DESIREE	Pierre			
DESIRADE	Titulaire	Monsieur	VILLENEUVE	John			
DESIRADE	Suppléant	Madame	ROBIN	Sabrina			
DESIRADE	Suppléant	Monsieur	KANCEL	Christophe			
GOSIER	Titulaire	Madame	GISORS	Ghislaine			
GOSIER	Titulaire	Monsieur	MARTIAL	Yvan			
GOSIER	Suppléant	Madame	PELISSIER	Vanessa			
GOSIER	Suppléant	Monsieur	ASSOUVIE	Laurent			
GOURBEYRE	Titulaire	Madame	ERDAN	Nicole			
GOURBEYRE	Titulaire	Monsieur	PROCURATION VIGNAL	Charles			
GOURBEYRE	Suppléant	Monsieur	NESTOR	Willy			
GOURBEYRE	Suppléant	Monsieur	JERPAN	Sony			
GOYAVE	Titulaire	Monsieur	SAHAI	Antoine			
GOYAVE	Titulaire	Madame	PIERRE	Hortense			
GOYAVE	Suppléant	Monsieur	BROCHANT	Patrick			
GOYAVE	Suppléant	Monsieur	TEGAR	Daniel			
LAMENTIN	Titulaire	Monsieur	SAPOTILLE	Jocelyn			
LAMENTIN	Titulaire	Monsieur	MARICEL	Arthur			
LAMENTIN	Suppléant	Monsieur	RATIER	Marcelin			
LAMENTIN	Suppléant	Monsieur	FELICIANNE	Bruno			

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS	TITRE	Réception par le préfet : 19/05/2026		SIGNATURE 1 ^{ER} TOUR	SIGNATURE 2 ^{ème} TOUR	SIGNATURE 3 ^{ème} TOUR
			NOM	PRENOM			
CCMG - MARIE- GALANTE	Titulaire	Madame	ETZOL	Maryse			
CCMG - MARIE- GALANTE	Titulaire	Monsieur	RODOMOND	Francky			
CCMG - MARIE- GALANTE	Suppléant	Monsieur	MONDUC	Edouard			
CCMG - MARIE- GALANTE	Suppléant	Monsieur	TOTO	Joel			
MORNE-A-L'EAU	Titulaire	Monsieur	BONTE	Jean-Louis			
MORNE-A-L'EAU	Titulaire	Monsieur	PENSEDENT	Ruddy			
MORNE-A-L'EAU	Suppléant	Monsieur	ALPHONSE	David			
MORNE-A-L'EAU	Suppléant	Madame	DANQUIN	Aline			
MOULE	Titulaire	Monsieur	DULAC	Daniel			
MOULE	Titulaire	Monsieur	FULBERT	Thierry			
MOULE	Suppléant	Monsieur	SAINT-CLAIR	Jean-Claude			
MOULE	Suppléant	Monsieur	LABALLE	Aymerick			
PETIT-BOURG	Titulaire	Monsieur	DEZAC	Philippe			
PETIT-BOURG	Titulaire	Monsieur	COQUITTE	Richard			
PETIT-BOURG	Suppléant	Madame	VINCENT	Nicole			
PETIT-BOURG	Suppléant	Monsieur	BOULOGNE	Patrick			
PETIT-CANAL	Titulaire	Monsieur	CHERALDINI	Laurent			
PETIT- CANAL	Titulaire	Monsieur	VERVIN	Rony			
PETIT- CANAL	Suppléant	Madame	PITON	Elodie			
PETIT- CANAL	Suppléant	Madame	KINDEUR	Ornella			
POINTE-A-PITRE	Titulaire	Monsieur	ANGELIQUE	HENRI			
POINTE-A-PITRE	Titulaire	Monsieur	ARTIS	Raymond			
POINTE-A-PITRE	Suppléant	Madame	BRELLE	Chantal			
POINTE-A-PITRE	Suppléant	Madame	GALVANI	Tania			
POINTE-NOIRE	Titulaire	Monsieur	ELISABETH	Camille			
POINTE- NOIRE	Titulaire	Monsieur	MELANE	Merlin			
POINTE- NOIRE	Suppléant	Madame	PHIBEL	Christine			
POINTE- NOIRE	Suppléant	Monsieur	ANNEROS	Christian			
PORT-LOUIS	Titulaire	Monsieur	BERNARD	Jean-Luc			
PORT-LOUIS	Titulaire	Monsieur	TOLA	Michel			
PORT-LOUIS	Suppléant	Monsieur	DAUPIN	Hélin			
PORT-LOUIS	Suppléant	Monsieur	MONPIERRE	Cédric			

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS	TITRE	Réception par le préfet : 19/05/2026		SIGNATURE 1 ^{ER} TOUR	SIGNATURE 2 ^{ème} TOUR	SIGNATURE 3 ^{ème} TOUR
			NOM	PRENOM			
SAINT-CLAUDE	Titulaire	Monsieur	BIABIANY	José			
SAINT-CLAUDE	Titulaire	Monsieur	MONCHABOR	Willy			
SAINT-CLAUDE	Suppléant	Madame	PAU	Fabienne			
SAINT-CLAUDE	Suppléant	Monsieur	RANCE	Rangy			
SAINTE-ANNE	Titulaire	Madame	VANOUKIA MATHURIN	Sylvie			
SAINTE-ANNE	Titulaire	Monsieur	CHATEAUBON	Hugues			
SAINTE-ANNE	Suppléant	Monsieur	KANDASSAMY	Marcel			
SAINTE-ANNE	Suppléant						
SAINTE-ROSE	Titulaire	Monsieur	REPIR	Jimmy			
SAINTE-ROSE	Suppléant	Madame	LEVI	Mariette			
SAINTE-ROSE	Titulaire	Madame	MELANE-ROMAND	Viviane			
SAINTE-ROSE	Suppléant	Monsieur	RACON	Nicolas			
SAINT-FRANCOIS	Titulaire	Madame	JEANNE	BONAVENTURE			
SAINT-FRANCOIS	Titulaire	Monsieur	BABOURAM	Patrice			
SAINT-FRANCOIS	Suppléant	Monsieur	FREMAUX	André			
SAINT-FRANCOIS	Suppléant	Monsieur	AYASSAMIPOULLE	Raymond			
TERRE DE BAS	Titulaire	Monsieur	PETIT	Benjamin			
TERRE DE BAS	Titulaire	Monsieur	MORVAN	Mathieu			
TERRE DE BAS	Suppléant	Monsieur	FOY	Gabriel			
TERRE DE BAS	Suppléant	Monsieur	DAVID	Guillaume			
TERRE DE HAUT	Titulaire	Monsieur	PROCIDA	Gérard			
TERRE DE HAUT	Titulaire	Madame	LASSALLE	Laurence			
TERRE DE HAUT	Suppléant	Monsieur	BONBON	Louly			
TERRE DE HAUT	Suppléant	Madame	GARCON	Perle			
TROIS-RIVIERES	Titulaire	Monsieur	COSPOLITE	Jean-Pierre			
TROIS-RIVIERES	Titulaire	Monsieur	ROMUALD	Michel			
TROIS-RIVIERES	Suppléant	Monsieur	RUFFE	Michel			
TROIS-RIVIERES	Suppléant	Monsieur	BULGARE	Jean-Claude			
VIEUX-FORT	Titulaire	Monsieur	Plantier	Rolland			
VIEUX-FORT	Titulaire	Madame	SAMUEL-DAVID	Lynda			
VIEUX-FORT	Suppléant	Madame	BOGAT-MARCIN	Jennifer			
VIEUX-FORT	Suppléant	Monsieur	DUPUY	Jules			
VIEUX-HABITANTS	Titulaire	Monsieur	OTTO	Jules			
VIEUX-HABITANTS	Titulaire	Monsieur	TOI	Yvon			
VIEUX-HABITANTS	Suppléant	Monsieur	BRESLAU	Nicolas			
VIEUX-HABITANTS	Suppléant	Monsieur	NANOR	Hubert			

Procuration :

MR MIRRE Jocelyne - MR JEANUETE JOEL
 MR VIGNAL Charles - MR ERDAN Nicole

Absents :

Absents excusés :

MR MIRRE Jocelyne - MR PIERRE DESIREE - MR VIGNAL Charles - MR DEZAC Philippe -
 MR VERSIN Tony -

1. Installation des délégués syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BABEL Francis, délégué (e) le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. PETIT Benjamin a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président**2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du comité syndical M. BABEL Francis a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 59 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie¹.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins :
MR DIDIER MERIDAN
MR POTOLA MIKE

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le comité syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué syndical

¹ Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 59
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 59
- f. Majorité absolue ² 56

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>MR DANIEL DULAC</u>	<u>56</u>	<u>Cinquante six</u>
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M^r DANIEL DULAC a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁵

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 11 mai, à 16H00 heures, minutes, en double exemplaire ⁶ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

MR DULAC DANIEL

Le délégué syndical le plus âgé,

MR BABEL FRANCIS

Le secrétaire,

MR PETIT

les assesseurs,

MR PUTOLA

MR MERIDAN

